

Extrait du site UGTG.org

url :Â <http://ugtg.org/spip.php?article1888>

**Elections dans les Très Petites Entreprises :**

**POUR LA DEFENSE DE TOUS VOS DROITS**

**VOTEZ UGTG - ON ATOUT MÈT POU TOUT**

**TRAVAYÈ**

Date de parution : 29 novembre 1999

- La Centrale UGTG -

Date de mise en ligne : mardi 23 octobre 2012

Mis À jour le : mardi 23 octobre 2012

---

UGTG.org

---

[PNG]

Les très petites entreprises, (TPE, entreprises de moins de 11 salariés) représentent 97% de l'ensemble des 44.000 entreprises de Guadeloupe. Parmi elles, 35.000 n'ont aucun salariés ; 8.000 ont entre 1 et 10 salariés. Un peu plus de 1.000 emploient 11 salariés et plus.

Et pourtant, jusqu'à maintenant, ce n'est que dans les entreprises de 11 salariés et plus (qui ne représentent que 2% du tissu économique), que les patrons ont l'obligation d'organiser les élections des représentants du personnel, leur représentant syndical, dont le rôle principal est de les protéger et de défendre leurs intérêts.

**Et bien entendu**, certains patrons s'arrangent pour ne jamais avoir plus de 10 salariés afin d'échapper à l'obligation légale de mettre en place les élections des délégués du personnel. Il veulent empêcher **Sendika antrèpriz a yo. Non, tous les travailleurs ont des droits. Tous les travailleurs ont leur mot à dire**

Les 30 à 50.000 salariés des TPE, des associations et des particuliers, pourtant de bien loin les plus nombreux ne disposent, jusqu'à maintenant, d'aucune représentation syndicale dans l'entreprise. Apprentis, salariés des snacks-bars-hôtels-restaurants, des petits commerces, des magasins, du transport, de la manutention, des salons de coiffure et d'esthétique, des garages, sociétés de services et de ventes, de l'industrie, du BTP, des petites entreprises de menuiserie, d'électricité, de charpente, de jardinage et de nettoyage, des établissements financiers et des assurances, travailleurs de la santé, des laboratoires, des cabinets infirmiers et médicaux, des pharmacies, cliniques vétérinaires, salariés des huissiers et officines notariaux, cabinets d'expertise comptable, agence immobilières, des organes de presse, employés des associations, employés à domicile (employés de maison, assistants maternelles, accueillants familiaux...) **Vous tous, toutes catégories confondues (employés, ouvriers, techniciens et cadres), en CDI comme en CDD, vous êtes bien les salariés les plus exposés !**

**Wi, adan lé** piti lantrèpriz, on subit aussi la **pwofitasyon**, la précarité, la pression psychologique et financière, l'isolement. Ce sont les travailleurs les plus désarmés, les plus isolés, les plus vulnérables... **Lé San dwa !!!**

Pas de négociation sur les salaires et les conditions de travail, pas d'accord d'entreprise, pas d'application de la convention collective, pas de représentant du personnel, pas de comité hygiène sécurité, pas de syndicat. Le travailleur est livré à lui-même.

**TOUT TRAVAYÈ SE TRAVAYÈ !**

**TRAVAYÈ A PITI LANTRÈPRIZ NI DWA OSI !**

Du 28 novembre au 12 décembre 2012, des élections sont organisées dans toutes les entreprises de moins de 11 salariés. Pour la première fois et désormais tous les 4 ans, les travailleurs des TPE, des associations et les employés à domicile, voteront, dès l'âge de 16 ans et quelle que soit leur nationalité, pour le syndicat de leur choix.

**KI JAN E KITAN, TRAVAYÈ, KE VOTE ?**

Avant le 23 novembre 2012, chaque salarié **recevra le matériel de vote** (bulletins et profession de foi des syndicats).

**Du mercredi 28 novembre au mercredi 12 décembre 2012, TRAVAYE KE VOTE :**

. soit par voie postale

. soit par vote électronique (internet) : du 28 novembre 9 h jusqu'au 12 décembre 19 h.

**Travayè a magazen é komès ni dwa osi...**

**On asistan a dantis ni dwa osi...**

**On apranti kwafè ni dwa osi**

**Votez UGTG**

, **C'est nous faire confiance pour** représenter les travailleurs dans les instances et organismes paritaires afin de défendre les acquis et conquérir de nouveaux droits dans la formation, la santé, l'hygiène et les conditions de travail, etc.

**En votant massivement pour l'UGTG, vous nous donnerez les moyens de lutter encore plus** contre la précarité, le temps partiel subi, la flexibilité et les bas salaires.

[\[JPEG\]](#)

Ainsi, d'ores et déjà, **apprentis, salariés, employés, ouvriers, techniciens, cadres, en CDI comme en CDD**, nous vous invitons à parler à votre entourage, vos amis, vos collègues, vos proches et connaissances qui travaillent eux aussi dans les entreprises de moins de 11 salariés, afin de les sensibiliser au vote UGTG.

**POU DÉFANN DWA A TOUT TRAVAYÈ : VOTÉ UGTG, ON ATOU MÈT !!!**

**Du Mercredi 28 Novembre au Mercredi 12 Décembre 2012**

**POU TRAVAYÈ GANNYE PLIS DWA, PIPLIS RÈSPE**

**VOTE UGTG - ON ATOUT MÈT**

**UGTG, lapwent, 20 septanm 2012**